

MAITRE RANDONNEUR

REGLEMENT



Applicable au 12 mars 2013

I- Définitions

Le Maître Randonneur est un expert reconnu dans le domaine du tourisme équestre.

Le Maître Randonneur valide les capacités à exercer une fonction d'expertise pouvant conduire à mener des interventions dans sa spécialité. Acteur engagé, il contribue au développement et à la promotion du Tourisme Equestre et de l'équitation de pleine nature, dans le respect des principes éthiques et déontologiques.

II- Inscription

Les candidats dont le dossier est recevable seront convoqués à un entretien avec le jury. Les candidats retenus à l'issue de l'entretien pourront suivre la formation et se présenter à l'examen du Maître Randonneur.

ETAPE 1 : RECEVABILITE DES CANDIDATURES

1. Conditions de candidature

Les conditions suivantes sont exigées :

- ▶ être âgé(e) de 30 ans révolus au moment de la candidature,
- ▶ être titulaire de la licence fédérale en cours de validité fléchée Tourisme,
- ▶ être titulaire du Guide de Tourisme Equestre du CNTE depuis cinq ans minimum,
- ▶ pouvoir justifier de dix années consécutives d'activités professionnelles ou bénévoles dans le Tourisme Equestre.

2. Composition du dossier d'inscription

Tout candidat doit faire parvenir au CNTE son dossier de demande d'inscription constitué des pièces suivantes :

- ▶ lettre de motivation sur papier libre,
- ▶ curriculum vitae précisant ses activités équestres et touristiques, notamment depuis l'obtention du GTE,
- ▶ photocopie de la carte d'identité,
- ▶ photocopie de son diplôme de Guide de Tourisme Equestre,
- ▶ une photo d'identité,
- ▶ montant des droits d'inscription,
- ▶ trois propositions de sujets de mémoire maximum.

Les dossiers doivent impérativement parvenir au CNTE dans la limite fixée. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Les dossiers d'inscription sont envoyés aux candidats en ayant fait la demande auprès de FFE Formation.

3. Choix du sujet de mémoire

Le sujet proposé par le candidat doit répondre aux critères suivants :

- ▶ être innovant, structurant, réalisable, modélisable, reproductible,
- ▶ déboucher sur des produits finis, exploitable, pérennisable,
- ▶ être pertinent et cohérent,
- ▶ présenter un intérêt pour le développement et la promotion de la filière Tourisme Equestre,
- ▶ avoir une dimension à l'échelle départementale, régionale, nationale ou internationale.

Exemples : aménagement du territoire, réforme du règlement de TREC...

Le CNTE peut refuser les sujets aux ambitions et contenus insuffisants ou modifier les propositions de thème pour les adapter au niveau de l'examen.

Le Bureau du CNTE apprécie au vu des activités antérieures et de l'implication du candidat le bien-fondé de la réception de sa candidature.

ETAPE 2 : CANDIDATS ADMIS A LA FORMATION

Les candidats dont les dossiers sont complets et recevables seront convoqués pour un entretien.

Le sujet retenu par le CNTE parmi les trois maximums proposés sera notifié au candidat. Il sera notamment demandé au candidat lors de l'entretien :

- ▶ de décrire et de développer la problématique du sujet retenu pour son mémoire,
- ▶ de disposer d'un tuteur pour son mémoire – une fiche de présentation du tuteur sera envoyée au candidat avec la convocation d'entretien.

Le candidat sera informé de l'acceptation de sa candidature à l'issue de la délibération du jury.

III- Formation

La formation est organisée par le CNTE/FFE. Elle se déroule sur 12 mois minimum.

Les candidats retenus pour la formation et disposant d'un sujet validé devront suivre l'intégralité de la formation afin de pouvoir se présenter à l'examen.

La formation s'articule autour de deux regroupements obligatoires.

1. Module 1

Douze heures de formation sur la méthodologie nécessaire à l'écriture du mémoire.

2. Module 2

Vingt-huit heures de formation sur :

- ▶ Environnement institutionnel du centre équestre : 8 heures
- ▶ Préparation et conduite de réunions, expression orale, média training : 12 heures
- ▶ Méthodologie et conduite de projets autour de leur mémoire, planification de la mise en œuvre : 8 heures

IV- Épreuves de l'examen

Le mémoire et sa soutenance doivent permettre au jury de reconnaître au candidat une qualité d'expert et une capacité à communiquer – qualité de l'expression orale et écrite, argumentation..., sur ce champ d'expertise.

1. Epreuve 1 : Mémoire

Il s'agit de la rédaction d'un mémoire traitant du sujet choisi par le CNTE parmi les 3 proposés par le candidat.

Ce mémoire de 50 pages dactylographiées minimum – hors documents annexés et photographies – doit être adressé au CNTE en 4 exemplaires deux mois au plus tard avant la date de l'examen.

Le contenu du mémoire doit faire apparaître des données et conclusions qui pourront être exploitées par la FFE, le CNTE ou un de ses organes déconcentrés pour le développement de tout ou partie des activités de Tourisme Equestre. L'élève ne saurait en aucun cas opposer un quelconque droit envers l'utilisation précitée.

2. Epreuve 2 : Epreuve orale de soutenance

Le candidat devra présenter et soutenir son mémoire devant le jury.

Il pourra utiliser tout type de support de présentation.

Durée : 50 minutes de soutenance dont 10 minutes de présentation.

V- Session d'examen

1. Calendrier

Le calendrier des sessions est établi par le CNTE/FFE.

2. Jury

La composition du jury est arrêtée par le Président du CNTE sur proposition du Bureau.

3. Evaluation

	Note	Note éliminatoire
Epreuve 1 : Mémoire	/ 80	Inférieure à 48
Epreuve 2 : Soutenance	/ 120	Inférieure à 72

4. Résultats

Le total minimum exigé pour l'obtention du diplôme est de 120 points. Il n'y a pas de compensation possible entre les deux épreuves.

VI- Référentiel de certification

Le mémoire et sa soutenance doivent permettre au jury de reconnaître une expertise dans le domaine du Tourisme Equestre et une capacité à communiquer – qualité de l'expression orale et écrite, argumentation... sur ce champ d'expertise.

1. Mémoire

OI 1.1 : EC de mener une démarche de recherche-action à partir d'une problématique identifiée du Tourisme Equestre

OI 1.1.1 : EC de situer la problématique dans son environnement

OI 1.1.2 : EC d'identifier, comprendre et analyser la problématique

OI 1.2 : EC de concevoir et mettre en œuvre un plan d'action

OI 1.2.1 : EC de construire un plan d'action en s'appuyant sur une méthodologie (objectifs, contenus, démarche, critères d'évaluation)

OI 1.2.2 : EC d'utiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel

OI 1.2.3 : EC de proposer des pistes d'action innovantes visant à faire évoluer la filière Tourisme Equestre

OI 1.3 : EC d'analyser son plan d'action

OI 1.3.1 : EC d'en mesurer les effets sur l'évolution de la filière Tourisme Equestre

2. Soutenance

OI 2.1 : EC de communiquer dans son champ d'expertise

OI 2.1.1 : EC de présenter oralement le sens de sa démarche

OI 2.1.2 : EC d'utiliser des outils de communication type PowerPoint

OI 2.1.3 : EC de capter l'attention du public – attitude, gestuelle

OI 2.1.4 : EC d'explicitier ses propos

OI 2.1.5 : EC de sélectionner et valoriser ses compétences

OI 2.1.6 : EC de reformuler si nécessaire

OI 2.2 : EC de conduire une réflexion sur son engagement professionnel

OI 2.2.1 : EC de se positionner en tant qu'acteur de la filière Tourisme Equestre

OI 2.2.2 : EC de formaliser et argumenter ses choix dans le respect des règles déontologiques et éthiques